

Résolution de l'Assemblée générale du personnel de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard du 26 janvier 2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier
A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli
Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz
Au chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, M. Venizelos
A la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, Mme Ruiz
A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite

L'Assemblée générale du personnel de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard, s'est réunie en date du 26 janvier 2023.

L'assemblée a débattu des éléments suivants :

- Le Conseil d'Etat a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1er janvier 2023, sans consultation ni négociation avec les organisations du personnel.
- Le secteur parapublic ne touche pas la prime complémentaire « vie chère » accordée aux employés de l'Etat de Vaud, alors que l'article 3.3 de la CCT social indique la chose suivante : « le salaire du travailleur est indexé au coût de la vie selon les dispositions appliquées au personnel de l'Etat de Vaud ».
- Ce taux, ainsi que l'absence de prime, représentent une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020.

Vu:

1. Le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.
2. La différence de traitement entre collaborateurs du secteur parapublic et collaborateurs de la fonction publique.
3. La situation financière de l'Etat de Vaud, qui dispose d'une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic ainsi que de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

L'Assemblée générale demande au Conseil d'Etat :

1. D'ouvrir immédiatement de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel
2. D'annoncer une amélioration significative de l'indexation des salaires et de l'échelle des salaires, à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie réelle
3. De respecter les dispositions de la CCT Social-Vaud dont l'Etat est signataire et d'appliquer une équité de traitement entre les collaborateurs du secteur parapublic et ceux du secteur public

Sans réponse positive à ces trois demandes, l'Assemblée générale de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard, décide de participer à la journée de mobilisation du 31 janvier, ainsi qu'à la manifestation du même jour et de poursuivre cette lutte par de nouvelles journées d'actions et de manifestation.

Cette résolution a été votée à l'unanimité par les 31 personnes présentes lors de l'Assemblée.

Lausanne, le 26 janvier 2023

Copies : Avenir social, SSP, SUD, FSF, Direction de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard